

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

Date de convocation :

06/06/2022

Nombre de conseillers

en exercice : 15

Présents : 14

D.C.M. N° 7-2

Objet : Présentation rapport quinquennal sur les attributions de compensation 2017-2021

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que :

- Vu l'article 148 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016;
- Vu le code général des impôts,

Le dernier alinéa du 2° du V de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts prévoit que tous les cinq ans le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensations au regard des dépenses à l'exercice des compétences par l'EPCI.

Ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI et à une présentation dans les Communes de l'EPCI.

Il est pris acte de cette présentation par une délibération spécifique.

L'objectif de ce rapport est de présenter les attributions de compensation 2017-2021, et la cohérence entre les calculs initiaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et la réalité financière des charges assumées par la communauté de communes.

- **Ouï** l'exposé de ce rapport, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation du rapport quinquennal sur les attributions de compensation 2017-2021. Le Conseil Municipal décide de prendre acte.

Fait et délibéré, 21 juin 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Christian SANS

